



AVIS DE MISE EN CANDIDATURE PARTIELLE SUPPLÉMENTAIRE

Conseil d'École Monseigneur de Laval

Avis est donné par la présente pour recevoir les mises en candidature aux deux (2) postes à pourvoir au sein du Conseil d'école Monseigneur de Laval (Regina). Un (1) de ces postes a un mandat de deux (2) ans et un (1) poste, en élection partielle, a un mandat d'un (1) an. Selon l'article 134.2(1) de la Loi sur l'éducation, un (1) poste devra être assumé par un parent d'élèves de l'école Monseigneur de Laval Élémentaire, de l'école Monseigneur de Laval PSQV et/ou de l'école du Parc et un (1) poste de représentant communautaire par un adulte de langue minoritaire qui réside dans la zone de fréquentation de l'école Monseigneur de Laval Élémentaire, de l'école Monseigneur de Laval PSQV ou de l'école du Parc.

Les candidatures seront reçues jusqu'à **16 h 00, le jeudi 19 mars 2026** par courriel à election@cefsk.ca et/ou au siège social du Conseil des écoles fransaskoises (201-1440 9^{ème} Avenue Nord), pendant les heures d'ouverture du bureau **à compter du mercredi 11 mars 2026**.

Pour plus d'information ou pour obtenir un formulaire, veuillez communiquer avec Catherine Liffra au (306) 719 7482 ou Yvonne Muhabwampundu au (306) 719 7461 ou au 1 (877) 273-6661.

Dans l'éventualité d'une élection, le scrutin se déroulera le mardi 31 mars 2026 de 10 h 00 à 20 h 00.

Fait à Regina, le 10 mars 2026.
Roch Gallien, Directeur adjoint de scrutin

Critères pour une mise en candidature

Pour un poste de parent au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école fransaskoise ;
- Être le parent d'une ou d'un élève de la prématernelle à la 12^e année inscrit.e à l'École Monseigneur de Laval Élémentaire, à l'École Monseigneur de Laval PSQV ou à l'École du Parc.

Pour un poste de représentant communautaire au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Posséder sa citoyenneté canadienne ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école fransaskoise ;
- Résider dans la zone de fréquentation de l'École Monseigneur de Laval Élémentaire, de l'École Monseigneur de Laval PSQV ou de l'École du Parc.